

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Office national de l'énergie  
517, Dixième Avenue S.-O.,  
Calgary, AB Canada T2R 0A8  
Courriel : [proposals.propositions@neb-one.gc.ca](mailto:proposals.propositions@neb-one.gc.ca)

## MODIFICATION DE L'INVITATION

### Commentaires

Document contient des exigences Relatives à la sécurité

### Proposition à : Office national de l'énergie

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Sujet</b>		
Services liés à la surveillance autochtone en vue de le projet de pipeline Keystone XL		
<b>N° de l'invitation</b>	<b>N° modif.</b>	<b>Date</b>
84084-19-0063	002	2019-06-13
<b>L'invitation prend fin</b>		<b>Fuseau horaire</b>
<b>à</b>	<b>02:00 PM – 14h00</b>	Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>le</b>	2019-06-24	
<b>F.A.B.</b>		
<b>Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b>		
Jenny Gong		
Code régional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	<b>Jenny.gong@neb-one.gc.ca</b>	
<b>Destination – des biens, services et construction</b>		
Voir aux présentes		

**Instructions :** Voir aux présentes

<b>Livraison exigée</b>	<b>Livraison proposée</b>
Voir aux présentes	
<b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
N° de téléphone	
courriel	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b> ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification 002 vise à répondre aux questions de l'industrie relativement à la demande de soumissions n° 84084-19-0063.**

**1. La date d'échéance de l'invitation à soumissionner est reportée du 17 au 24 juin 2019.**

**2. Questions et réponses**

**Question n° 1**

Combien d'inspections seront effectuées en Saskatchewan? Neuf inspections en tout sont indiquées. À combien de celles-ci participeront les surveillants autochtones de la Saskatchewan?

**Réponse n° 1**

Cela reste à déterminer. Une estimation raisonnable serait la moitié des inspections.

**Question n° 2**

De quelle façon les employeurs et employés actuels (Nation métisse de la région de l'Ouest III, en Saskatchewan) seront-ils touchés par ce « nouveau processus »?

- Taux de rémunération par surveillant
- Indemnité journalière
- Taux de voyage et responsable

**Réponse no 2**

Les modalités du présent marché n'auront aucune incidence sur les autres programmes de surveillance autochtone, comme ceux mis sur pied par les comités consultatifs et de surveillance autochtone pour la canalisation 3 ou le projet TMX.

**Question n° 3**

Les inspections seront-elles organisées comme dans le cas d'Enbridge, de l'Office ou du comité consultatif et de surveillance autochtone, c'est-à-dire qu'à chaque inspection, il y aura :

- un surveillant métis;
- un surveillant des Premières Nations.

Pouvons-nous supposer que la composition demeurera la même?

**Réponse n° 3**

Cela reste à déterminer. L'Office recherche des soumissionnaires qui entretiennent déjà des liens positifs avec les Métis et les Premières Nations en Alberta et en Saskatchewan. La demande de propositions comprend l'hypothèse selon laquelle deux surveillants autochtones seront présents à chaque inspection, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une composition semblable à celle des inspections de l'Office et du comité consultatif et de surveillance autochtone (canalisation 3).



---

**Question n° 4**

Où et quand la formation des surveillants aura-t-elle lieu?

**Réponse n° 4**

Le moment de l'embauche, de la formation et des activités de surveillance des surveillants autochtones n'est pas encore fixé puisqu'il est tributaire du calendrier des travaux du projet Keystone XL. L'Office a lancé une demande de propositions relative à un marché dont la structure sera celle d'un « contrat comportant un processus d'autorisations de tâches » – chaque autorisation de tâches précisera l'exigence relative au travail, y compris le moment de la formation.

La formation des surveillants autochtones organisée par l'Office sera donnée dans les bureaux de l'Office à Calgary. Elle pourrait comprendre une visite de chantier. Le lieu de la formation organisée par l'entrepreneur sera déterminé par celui-ci.

**Question n° 5**

Veillez expliquer l'énoncé suivant : L'employeur décidera des surveillants qui conviennent à chaque inspection et de quelle façon les intérêts des surveillants autochtones métis et des Premières Nations sont pris en compte. (A-t-on établi des règles qui définissent et expliquent clairement les critères permettant de défendre ce processus décisionnel?)

**Réponse n° 5**

L'entrepreneur aura certainement un rôle à jouer pour ce qui est de déterminer les surveillants autochtones qui conviennent à chaque inspection. Cette question sera abordée par l'Office et les entrepreneurs.

**Toutes les autres conditions restent les mêmes.**